



## COMMUNE DE MARQUILLIES

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre juin, le Conseil Municipal de la Commune de MARQUILLIES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Éric BOCQUET, à la suite de la convocation qui lui a été faite le trente mai deux mille vingt-cinq, laquelle convocation a été affichée publiquement, conformément à la loi.

**Conseillers Municipaux en exercice : 19**

**Présents :** M. Pierre PAPEGHIN, Mme Viviane DELEVALLÉE, Mme Marie-Christine DEWAST, M. Sébastien DEFECHEUREUX, M. Yves LEFRANCO, M. Philippe BIRO, Mme Catherine HAEYAERT, M. Éric BOCQUET, M. Dominique DHENNIN, M. Jocelyn GHÉSELLE, M. Didier DAMIDE, M. Jean-Michel CARPENTIER, Mme Monique CORNILLE, M. Laurent BUISINE

**Ont donné Pouvoir :** Mme Vanessa LESAFFRE à M. Didier DAMIDE, Mme Blandine MORTREUX à M. Sébastien DEFECHEUREUX, Mme Louissette MAILLY à Mme Marie-Christine DEWAST, Mme Céline LEJOSNE à Mme Viviane DELEVALLÉE

**Absents :** Mme Anne-Katy ROLAND

#### Délibération n°38/25

##### Objet : Convention de mise à disposition de Tentes rectangulaires

Monsieur le Maire rappelle que les chapiteaux communaux ne sont plus conformes suite aux contrôles règlementaires.

Jusqu'à aujourd'hui, le montage de ces chapiteaux concerne 5 évènements par an, cela fait ainsi 10 manœuvres assurés. Le temps consacré à ces opérations est important, aux vues de la mission que le montage représente mais également en considération de l'effectif du service marquillois.

Le coût financier en matière de personnel par rapport à l'opération de chargement, montage, démontage, déchargement s'élève à un montant équivalent à la location d'un groupe de 6 tentes rectangulaires.

Après débats et échanges, l'Assemblée délibérante décide, à 15 voix Pour et 3 Abstentions :

- de mettre en place l'externalisation de l'opération Tentes dans le cadre de la politique d'accompagnement des associations et de soutien aux animations locales
- de valider le projet de Convention de mise à disposition

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le 5/06/2025

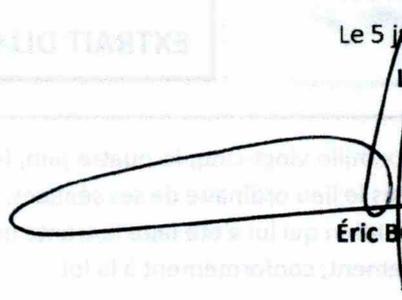
ID : 059-215903881-20250604-MARQ3825-DE

Pour extrait conforme,

Ainsi fait et délibéré à Marquillies, les jours, mois et an susdits.

Le 5 juin 2025

Le Maire



ÉRIC BOCQUET

Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, comme son affichage public. Il informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.